

23 déc 2022 -16:58

Appartient à Conseil des ministres du 23 décembre 2022

Dotation 2022 à la Région de Bruxelles-Capitale pour l'organisation des sommets européens

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal accordant à la Région de Bruxelles-Capitale la dotation annuelle pour les dépenses liées à la sécurité découlant de l'organisation des sommets européens et à la sécurité et la prévention dans le cadre de la fonction de capitale de Bruxelles, tant sur le plan national qu'international.

En 2022, la dotation annuelle de 55 millions d'euros à la Région de Bruxelles-Capitale est répartie comme suit :

- 35 millions d'euros pour les zones de police
- 20 millions d'euros pour les communes

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal accordant une dotation pour 2022 à la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre du Fonds de financement de certaines dépenses effectuées qui sont liées à la sécurité découlant de l'organisation des sommets européens à Bruxelles, ainsi que des dépenses de sécurité et de prévention en relation avec la fonction de capitale nationale et internationale de Bruxelles

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Marie Verbeke
Porte-parole
+32 473 85 16 68
marie.verbeke@verlinden.belgium.be